

Courbevoie, le 12 mars 2024



Mise à disposition du Document d'enregistrement universel 2023

La Compagnie de Saint-Gobain annonce avoir déposé le 12 mars 2024 sous le numéro D.24-0100 son Document d'enregistrement universel 2023 incluant le rapport financier annuel auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce document peut être téléchargé et consulté à partir de l'espace « Finance » rubrique « Information réglementée » du site internet de la Société (<https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee/document-denregistrement-universel-incluant-le-rapport-financier-annuel>) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Une version imprimée du Document d'enregistrement universel est disponible, sur simple demande, au siège de la Société : Tour Saint-Gobain, 12, place de l'Iris, 92400 Courbevoie.

Les documents suivants sont intégrés au Document d'enregistrement universel :

- le rapport financier annuel 2023 ;
- le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- les informations sociales et environnementales constituant la Déclaration de Performance Extra-Financière ;
- le communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes.